



ecomaison

GUIDE DES TARIFS 2026

Répondez à vos obligations et pilotez votre éco-participation via l'éco-conception

**JEUX
ET JOUETS**

APPLICABLE AU JANVIER 2026
VERSION MARS 2026



Sommaire

P.4

à QUOI SERT
mon éco-participation ?

P.6

CALCULER
mon éco-participation
et améliorer
ma performance
environnementale

P.13

CODIFIER
mes produits

P.16

connaître
les tarifs 2026

P.22

annexes
et fiches techniques

LES PRODUITS concernés

CATÉGORIE N°1

Les jouets, tels que définis à l'article 2 du décret n°1010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets :



Jeux de plein air



Jeux d'intérieur (poupée, peluche, jeu de construction, jeux d'actions...)



Jeux de société (moins de 14 ans) et puzzles (de moins de 500 pièces)



Jouets cadeaux (jouet distribué gratuitement au consommateur)

CATÉGORIE N°2



Maquettes



Puzzles (plus de 500 pièces)



Jeux de société (plus de 14 ans)



SPÉCIFICITÉS AVEC LA REP PAPIERS / EMBALLAGE

Les boîtes de jeux de société sont des éléments de jeux et sont donc couvertes par la filière REP Jouets.

Pour plus d'information, consultez le [guide n°12 de la directive 2009/48/CE](#).



Sont exclus du champ d'application réglementaire :

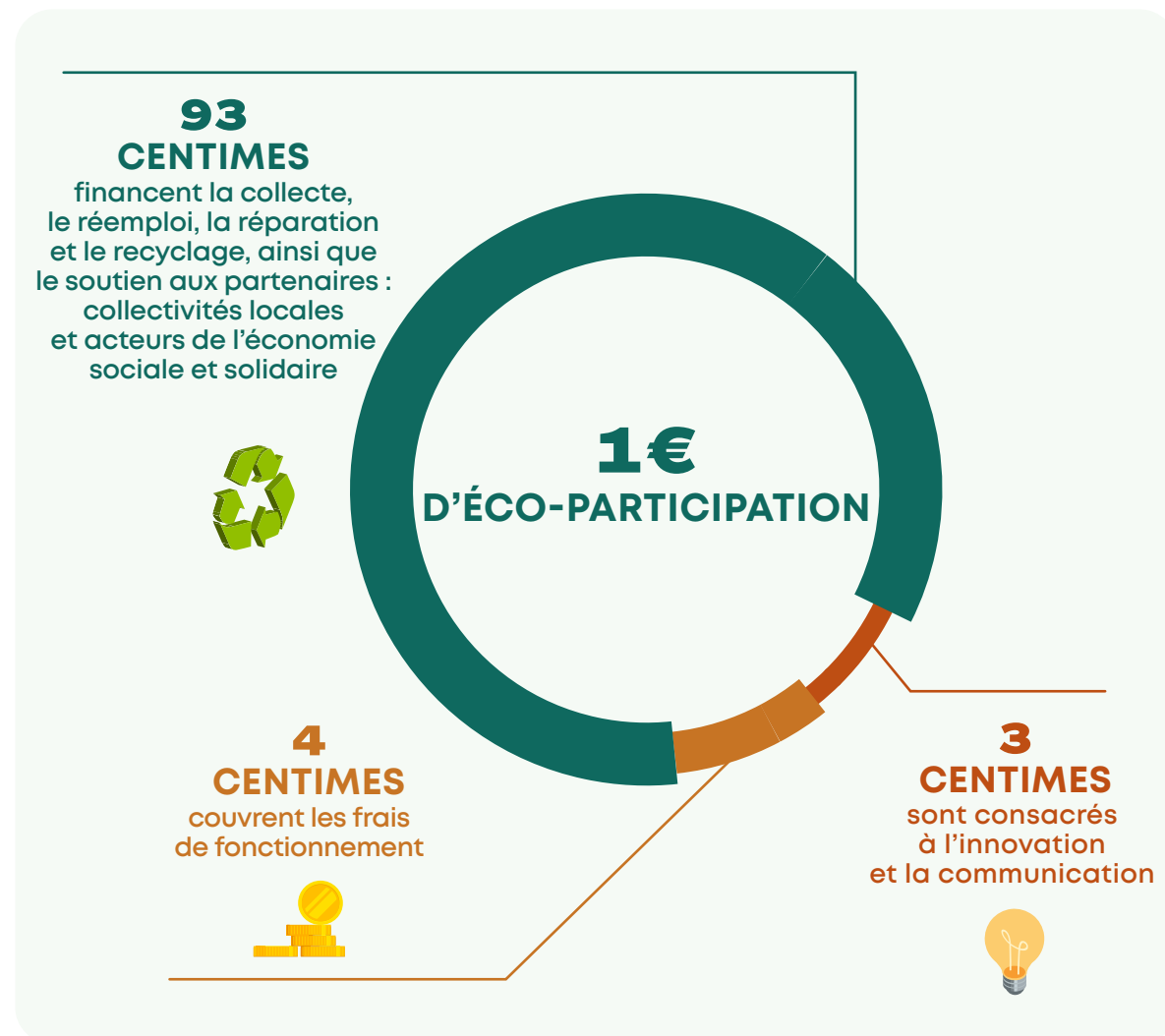
- › Les jouets relevant de la filière des équipements électriques et électroniques (REP DEEE).
- › Les articles d'écriture et de dessin.
- › Les jouets pour animaux.
- › Les articles de sport et loisirs relevant de la REP articles de sport et loisirs.
- › Le mobilier et la décoration textile pour enfant relevant de la REP Ameublement.

à QUOI sert mon éco-participation ?



à QUOI SERT mon éco-participation ?

L'éco-participation permet à Ecomaison d'organiser et de **financer la collecte** des produits et matériaux de la maison et du bâtiment, ainsi que **la réparation, le réemploi et le recyclage** des produits triés.



Source : chiffres-clés 2024

LE CALCUL DES TARIFS SE FAIT EN FONCTION DE 3 CRITÈRES :

› Caractéristiques du produit

Le tarif dépend du type de produit, de son poids, des matériaux utilisés et de sa recyclabilité ou de perturbateurs de recyclage.

› Coûts de gestion

Il reflète les coûts réels de la filière, incluant la collecte, le tri, le transport et le traitement des produits. Plus un objet est petit, plus sa collecte demande une logistique importante entraînant ainsi des coûts supérieurs.

› Éco-modulations

Des primes et pénalités peuvent s'appliquer selon les critères d'éco-conception (allongement de la durée d'usage, incorporation de matières recyclées, perturbateurs de recyclage..).

calculer mon éco-participation et **améliorer** ma performance environnementale

[Tout savoir sur les éco-modulations](#)

[Récompenser mon engagement](#)



Les éco-MODULATIONS c'est quoi?

- › Les éco-modulations sont un dispositif mis à disposition par Ecomaison, pour **récompenser les efforts circulaires** de nos adhérents les plus vertueux.
- › Approvisionnement en matières premières issues de ressources renouvelables ou recyclées, allongement de la durée d'usage des produits, politique d'achat circulaire, vous permettront **d'améliorer le montant de votre éco-participation et/ou de profiter de primes.**
- › En adoptant ces pratiques, optimisez vos obligations, **ayez une activité plus circulaire et soyez acteur de la performance de votre filière.**

Ma facture Ecomaison

	Total
Montant d'éco-participation de la première mise en marché sur le territoire français (neuf ou d'occasion) Je dois à Ecomaison	A€
Réduction du montant de l'éco-participation grâce aux éco-modulations	B€
Total de mon éco-participation	A-B = C€
Primes d'incorporation de matières recyclées Ecomaison me doit	D€
TOTAL DE MA CONTRIBUTION PAYÉE	C-D = E€

Comment améliorer ma contribution ?



Gestion durable

Recyclabilité

Allongement de la durée d'usage
Mise à disposition de pièces détachées



Incorporation de matières recyclées (IMR)

La GESTION DURABLE des ressources

Le critère de gestion durable d'un produit porte sur la matière qui le constitue.

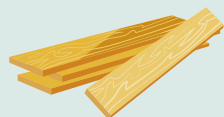
La gestion durable signifie :

- › Qu'une quantité minimum de matières entrant dans la composition d'un produit provient de **ressources gérées durablement**.
- › Que ces produits ou les matières qui les composent disposent d'une **certification** ou d'un label qui en atteste.



*NB : le bonus gestion durable est conditionné à l'absence de perturbateur de recyclage.

Les matières éligibles :



Le bois



Les matériaux biosourcés
(Papier, carton)



ON VOUS OUTILLE :

Pour connaître la liste des perturbateurs de recyclage, consultez la [page dédiée](#).



ON VOUS ACCOMPAGNE :

le code article intègre l'éco-modulation pour la gestion durable **c'est simple !**

La RECYCLABILITÉ

La recyclabilité d'un produit est établie selon **5 critères cumulatifs** dépendants soit de la filière, responsabilité de l'éco-organisme, soit du produit, responsabilité du fabricant (selon l'article 13 de la loi AGECE) :



Dépendants de la filière

1

Sa capacité à être efficacement **collecté** à l'échelle du territoire, via l'accès de la population à des points de collecte de proximité.

2

Sa capacité à être **trié**, c'est-à-dire orienté vers les filières de recyclage afin d'être recyclé.

3

L'**absence** au sein du matériau, du produit ou de l'emballage **d'éléments ou substances perturbant le tri**, le recyclage ou limitant l'utilisation de la matière recyclée.



Dépendants du produit

4

Le produit est recyclable uniquement si, après traitement, **au moins 50% de sa masse initiale peut réellement redevenir une matière recyclée utilisable.**



Dépendants de la filière

5

Sa capacité à être **recyclé à l'échelle industrielle** et en pratique, notamment via une garantie que la qualité de la matière recyclée obtenue est suffisante pour garantir la **pérennité des débouchés, et à ce que la filière de recyclage** puisse justifier d'une bonne **capacité de prise en charge** des produits pouvant s'y intégrer.



ON VOUS OUTILLE :

Découvrez la [liste des perturbateurs](#).

Pour vous accompagner dans vos démarches d'éco-conception, Ecomaison a conçu une [échelle de recyclabilité](#) des matériaux.



Les niveaux de recyclabilité

La recyclabilité de votre produit dépend des matières qui le composent.

Pour bénéficier de cette éco-modulation, vous devez prendre en compte les matériaux utilisés lors de la fabrication du produit.

En effet, un produit composé majoritairement de matériaux, de bois, de métal ou d'une monorésine plastique vous permettra de **bénéficier d'une éco-participation plus faible car il est plus facilement recyclable** qu'un produit issu d'un assemblage de matériaux ou de plusieurs résines.



*NB : le bonus recyclabilité est conditionné à ce que le produit ne soit pas composé de matériaux non durables, ni ne comporte de perturbateur de recyclage.

4 niveaux de recyclabilité d'Ecomaison

Entièrement recyclable

Absence de perturbateur de recyclage

Majoritairement recyclable

Absence de perturbateur de recyclage

Valorisable

Non valorisable



ON VOUS ACCOMPAGNE :

le code article intègre l'éco-modulation sur la recyclabilité **c'est simple !**



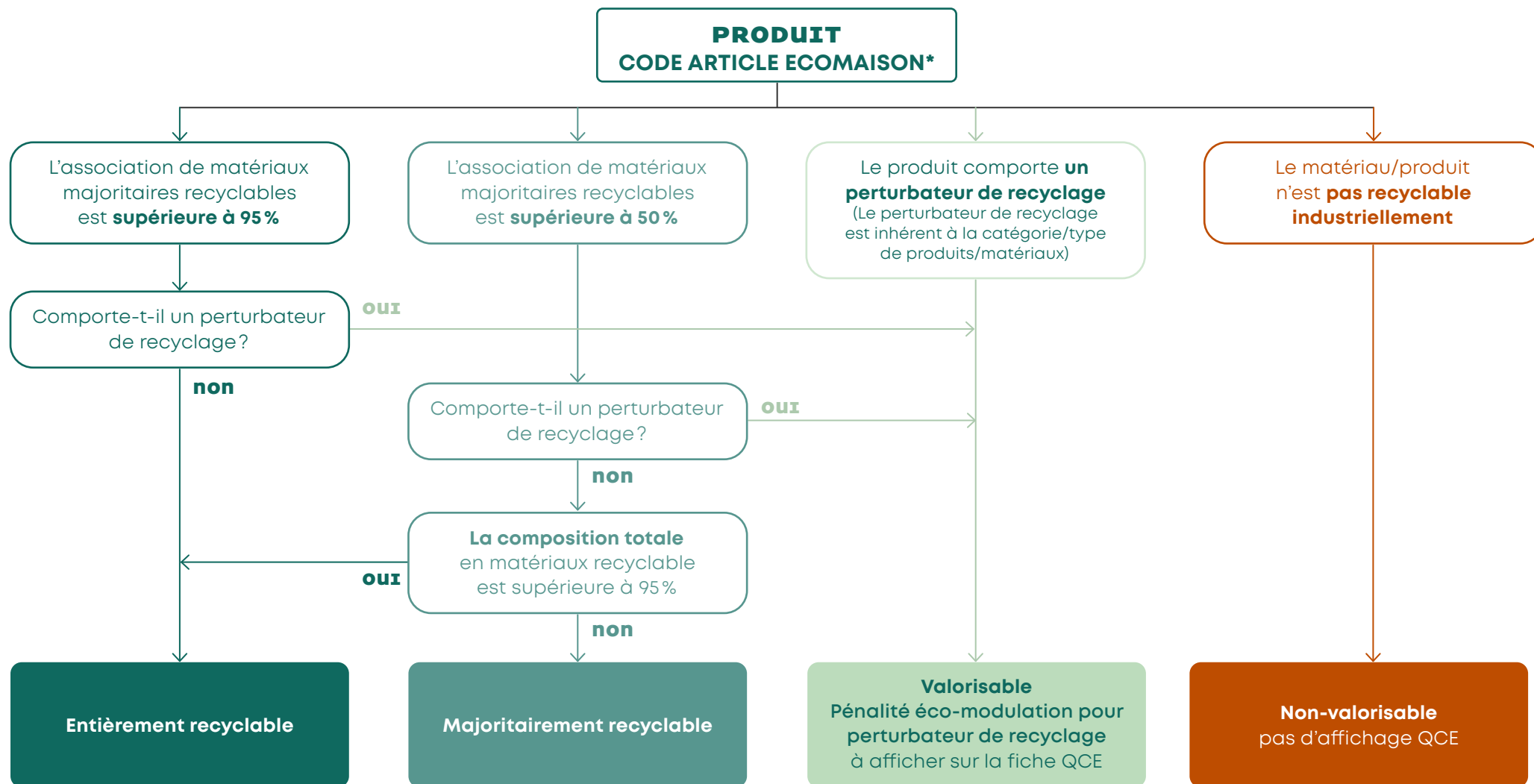
POUR CONNAITRE

la recyclabilité des produits que vous mettez sur le marché, rendez-vous sur [la page dédiée](#).

Pour découvrir la liste des matériaux recyclables consultez [la fiche technique](#).

DÉFINITION du niveau de recyclabilité

Afin de vous accompagner à l'identification du niveau de recyclabilité de vos produits, Ecomaison vous **met à disposition un outils de calcul** basé sur la codification de l'éco-participation selon la logique suivante :



***Le code article Ecomaison porte les informations suivantes :**

- la catégorie du produit;
- la typologie;
- le matériau majoritaire;
- le poids du produit.

ÉCHELLES DE RECYCLABILITÉ des Jouets



- Métal > 95%
- Bois, papier-carton en gestion durable certifiée, PP, PE & mixte PP-PE > 95%
- Métal > 50%
- Papier-carton, Bois, PP, PE, mixte PP-PE > 50%
- Autres plastiques > 50%
- Autres matériaux > 50%
- Sans matériau majoritaire



MISE à DISPOSITION de pièces détachées

Cette éco-modulation récompense **la mise à disposition par le metteur en marché** (fabricant ou distributeur) à son consommateur, et sur demande **de pièces détachées** :

- › Inhérentes à la fonction principale du produit (hors accessoires).
- › Disponibles même après la dernière commercialisation du produit (pendant 2 ans pour les jouets).



*NB : le bonus recyclabilité est conditionné à ce que le produit ne comporte de perturbateur de recyclage.



ON VOUS ACCOMPAGNE :

Le code de déclaration comporte l'éco-modulation sur l'allongement de la durée de vie **c'est simple!**

Les codes éco-modulés pour pièce détachée finissent par 1.

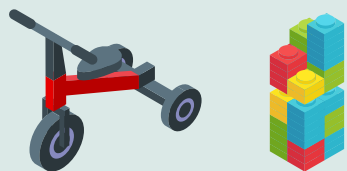


INCORPORATION de Matières Recyclées (IMR)

Ecomaison vous récompense pour l'**incorporation de matières premières recyclées** dans un produit mis sur le marché⁽¹⁾.

Elle est calculée sur la base de la quantité de matières recyclées intégrées dans votre produit.

Les produits comportant les matières⁽²⁾ suivantes sont concernés :



Les plastiques

(1) Les détails par matière sont disponibles dans les [fiches techniques](#).

(2) Le détail technique des matières concernées, les perturbateurs de recyclage, les seuils minimums d'incorporation et la [liste des substances dangereuses](#) ou classées REACH sont disponibles dans les fiches pratiques disponibles en annexes.



*NB : les seuils minimum de matières recyclées post-consommation incorporées (par matériaux ou produits) sont indiqués dans les [fiches techniques](#) annexées au guide des tarifs.

Ces matières sont éligibles, si elles :

- **Proviennent exclusivement de produits en fin de vie** (déchets post consommation), émanant d'un détenteur référencé auprès d'un éco-organisme agréé en France.
- **Ne contiennent** aucune substance dangereuse ou classée REACH.
- Atteignent un **seuil minimum défini** (%) dans un produit.
- Satisfont le principe de proximité, c'est à dire lorsque les étapes de collecte, tri, recyclage et incorporation de **matières recyclées sont réalisées cumulativement** :
 - dans un rayon de 1500 km autour du barycentre du territoire hexagonal,
 - dans un pays de l'Union Européenne.

Ces produits plastiques ne sont pas éligibles s'ils :

- Incorporent du plastique recyclé dans une matrice composite, c'est à dire les résines plastiques associées à des renforts formant un matériau composite aux propriétés physiques et mécaniques renforcées.
- Contiennent des perturbateurs de recyclage identifiés par les éco-organismes agréés sur la catégorie de produits correspondants (2).
- Qui ont un pourcentage de matière plastique recyclée post-consommateur incorporé dans le produit fini est inférieur à 50%.

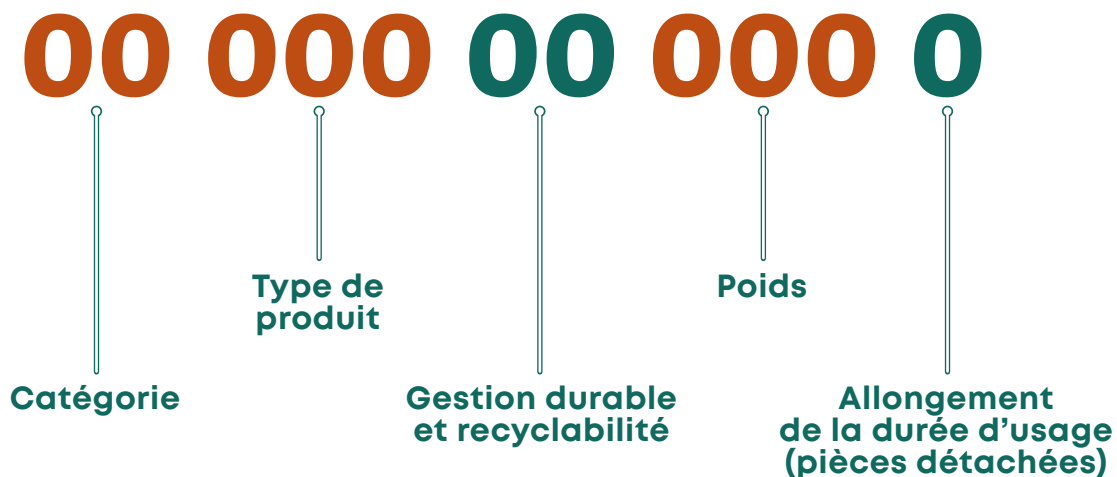
CODIFIER **mes produits**



La CODIFICATION de mes produits

1 PRODUIT = 1 CODE ARTICLE À 11 CHIFFRES

Le code article vous permet d'appliquer les barèmes d'éco-participation correspondants et de déclarer les mises sur le marché des produits soumis à la réglementation.



CONSULTEZ NOS BARÈMES :

Les générateurs de codes articles et tarifs d'éco-participation sont à votre disposition.

> [Barèmes applicables au 01/01/2026](#)

DÉCLARATION DE ma contribution

L'éco-participation est à déclarer tous les trimestres à Ecomaison.

Pour les entreprises dont la mise en marché **est inférieure à 15 000 pièces par an⁽¹⁾**, Ecomaison vous propose 2 types de déclarations :



Déclaration à la codification

➤ Le montant de votre éco-participation est **basé sur la codification des produits**.

Ainsi, vos produits bénéficiant de codes articles éco-modulés sont répertoriés.

Vos efforts d'éco-conception sont pris en compte et mis en avant.



Déclaration forfaitaire

➤ Vous appliquez un forfait annuel de 22€ par tranche de 100 pièces⁽²⁾, en utilisant le code approprié : 31208120910.

Vos démarches administratives sont moindres mais vos efforts d'éco-conception ne sont pas pris en compte.

(1) Sous réserve d'un poids unitaire maximal de 10 kilos et d'un poids total inférieur à 15T.

(2) Ce forfait s'applique sans déclaration de la catégorie, du poids ou du matériau de ces produits.

connaître les tarifs 2026



LES TARIFS HT en image



1 Peluche - 0,3kg - 0,08€

2 Jeux de société - 1,5kg - 0,22€

3 Jeu en bois - 10kg - 1,20€

4 Trotteur en plastique - 5kg - 1,14€



Tarifs HT par tranche de poids

	MONOMATÉRIAU PLUS DE 95 % ⁽¹⁾		MATÉRIAU MAJORITAIRE PLUS DE 50 % ⁽²⁾				SANS MATÉRIAU MAJORITAIRE
	Métal	Papier carton 95 % Certifié, Bois, PP ⁽³⁾ , PE ⁽⁴⁾ et mixte PP ⁽³⁾ et PE ⁽⁴⁾	Métal	Papier carton 95 % Certifié, Bois, PP ⁽³⁾ , PE ⁽⁴⁾ et mixte PP ⁽³⁾ et PE ⁽⁴⁾	Autres plastiques	Autres matériaux	
< 0,1 kg	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €
≥ 0,1 kg et < 0,2 kg	0,02 €	0,03 €	0,03 €	0,03 €	0,04 €	0,05 €	0,05 €
≥ 0,2 kg et < 0,3 kg	0,03 €	0,04 €	0,04 €	0,05 €	0,07 €	0,08 €	0,08 €
≥ 0,3 kg et < 0,4 kg	0,04 €	0,06 €	0,06 €	0,07 €	0,09 €	0,11 €	0,11 €
≥ 0,4 kg et < 0,5 kg	0,05 €	0,07 €	0,07 €	0,08 €	0,12 €	0,14 €	0,14 €
≥ 0,5 kg et < 1 kg	0,08 €	0,11 €	0,11 €	0,14 €	0,19 €	0,24 €	0,24 €
≥ 1 kg et < 2 kg	0,15 €	0,22 €	0,22 €	0,27 €	0,38 €	0,47 €	0,47 €
≥ 2 kg et < 3 kg	0,25 €	0,37 €	0,37 €	0,44 €	0,63 €	0,78 €	0,78 €
≥ 3 kg et < 5 kg	0,26 €	0,39 €	0,44 €	0,53 €	0,76 €	0,93 €	0,93 €
≥ 5 kg et < 7 kg	0,39 €	0,58 €	0,66 €	0,79 €	1,14 €	1,40 €	1,40 €
≥ 7 kg et < 10 kg	0,48 €	0,72 €	0,82 €	0,98 €	1,42 €	1,75 €	1,75 €
≥ 10 kg et < 15 kg	0,80 €	1,20 €	1,37 €	1,64 €	2,36 €	2,91 €	2,91 €
≥ 15 kg et < 20 kg	1,12 €	1,68 €	1,91 €	2,29 €	3,31 €	4,07 €	4,07 €
≥ 20 kg et < 25 kg	1,15 €	1,73 €	2,33 €	2,80 €	4,04 €	4,97 €	4,97 €
≥ 25 kg et < 30 kg	1,27 €	1,90 €	2,71 €	3,25 €	4,69 €	5,77 €	5,77 €
≥ 30 kg et < 40 kg	1,45 €	2,18 €	3,27 €	3,92 €	5,66 €	6,98 €	6,98 €
≥ 40 kg et < 50 kg	1,68 €	2,51 €	4,00 €	4,79 €	6,92 €	8,51 €	8,51 €
≥ 50 kg et < 100 kg	2,51 €	3,78 €	6,32 €	7,58 €	10,96 €	13,49 €	13,49 €
≥ 100 kg et < 150 kg	3,19 €	4,79 €	9,53 €	11,44 €	16,52 €	20,33 €	20,33 €
≥ 150 kg et < 200 kg	4,47 €	6,71 €	13,34 €	16,01 €	23,13 €	28,46 €	28,46 €
≥ 200 kg et < 250 kg	5,75 €	8,63 €	17,15 €	20,59 €	29,73 €	36,59 €	36,59 €
> 250 kg	6,39 €	9,58 €	19,06 €	22,87 €	33,03 €	40,66 €	40,66 €

(1) Plus de 95 % en masse. (2) Plus de 50 % de la masse totale du produit. (3) Le Polypropylène (PP). (4) Le Polyéthylène (PE).
Retrouvez le guide des matériaux sur ecomaison.com.

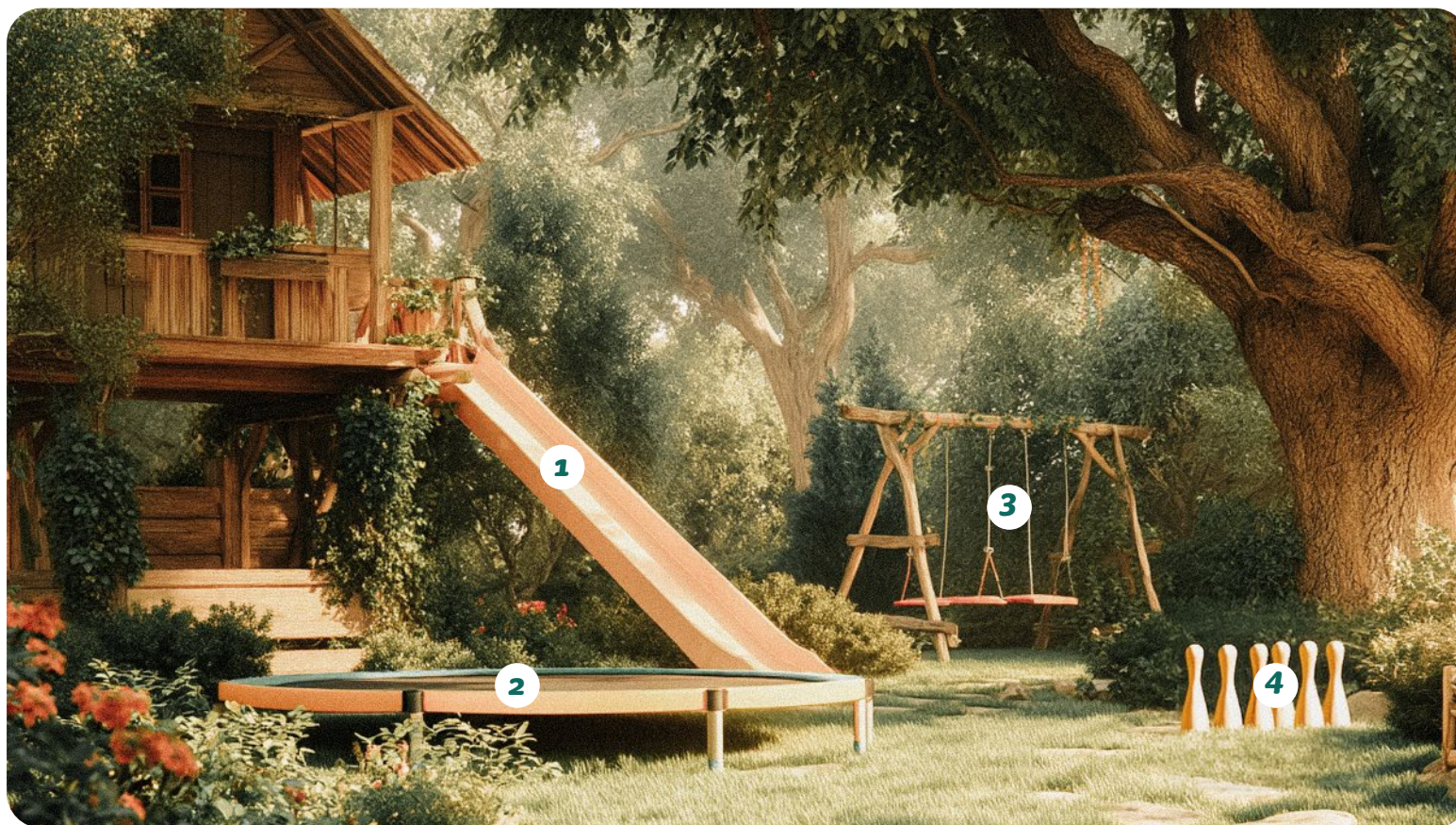


Tarifs HT par tranche de poids

	MONOMATÉRIAU PLUS DE 95 % ⁽¹⁾		MATÉRIAU MAJORITAIRE PLUS DE 50 % ⁽²⁾	
	Papier, carton, bois		Papier, carton, bois	
	Sans gestion durable	Gestion durable certifiée	Sans gestion durable	Gestion durable certifiée
< 0,1 kg	0,02	0,01 €	0,02	0,01 €
≥ 0,1 kg et < 0,2 kg	0,04	0,03 €	0,04	0,03 €
≥ 0,2 kg et < 0,3 kg	0,05	0,04 €	0,06	0,05 €
≥ 0,3 kg et < 0,4 kg	0,08	0,06 €	0,09	0,07 €
≥ 0,4 kg et < 0,5 kg	0,09	0,07 €	0,10	0,08 €
≥ 0,5 kg et < 1 kg	0,15	0,11 €	0,18	0,14 €
≥ 1 kg et < 2 kg	0,30	0,22 €	0,35	0,27 €
≥ 2 kg et < 3 kg	0,50	0,37 €	0,57	0,44 €
≥ 3 kg et < 5 kg	0,59	0,39 €	0,73	0,53 €
≥ 5 kg et < 7 kg	0,88	0,58 €	1,09	0,79 €
≥ 7 kg et < 10 kg	1,14	0,72 €	1,41	0,98 €
≥ 10 kg et < 15 kg	1,83	1,20 €	2,26	1,64 €
≥ 15 kg et < 20 kg	2,56	1,68 €	3,16	2,29 €
≥ 20 kg et < 25 kg	2,85	1,73 €	3,92	2,80 €
≥ 25 kg et < 30 kg	3,28	1,90 €	4,62	3,25 €
≥ 30 kg et < 40 kg	3,93	2,18 €	5,67	3,92 €
≥ 40 kg et < 50 kg	4,76	2,51 €	7,04	4,79 €
≥ 50 kg et < 100 kg	7,53	3,78 €	11,33	7,58 €
≥ 100 kg et < 150 kg	11,04	4,79 €	17,69	11,44 €
≥ 150 kg et < 200 kg	15,46	6,71 €	24,76	16,01 €
≥ 200 kg et < 250 kg	19,88	8,63 €	31,84	20,59 €
> 250 kg	24,58	9,58 €	37,87	22,87 €

(1) Plus de 95 % en masse. (2) Plus de 50 % de la masse totale du produit. (3) Le Polypropylène (PP). (4) Le Polyéthylène (PE).
Retrouvez le guide des matériaux sur ecomaison.com.

LES TARIFS HT en image

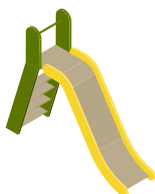


1 Toboggan - 20 à 23kg - 2,80€

2 Trampoline - 30 à 38kg - 3,68€

3 Balançoire - 50 à 90kg - 6,60€

4 Jeu de quilles - 4kg - 0,39€



TARIFS SPÉCIFIQUES

Jouets de plein air ≥ 20 kg – 160 cm

Des tarifs spécifiques sont possibles pour les produits répondants aux critères suivants :

- Jouets de plein air
- Catégorie : Jouets à usage familial
- Assemblage de 3 matériaux maximum
- Poids supérieur ou égal à 20 kg et taille supérieure ou égale à 160 cm (L+I)

Ce tarif spécifique se justifie au regard des caractéristiques de ces jouets nécessairement démontés et déposés dans des contenants gros volumes (ex : benne).

TRANCHES CONCERNÉES	TARIF COMBINÉ : ASSEMBLAGE DE 3 MATÉRIAUX (HT €)
20 -25 kg	2,80 €
25 -30 kg	3,17 €
30 -40 kg	3,68 €
40 -50 kg	4,33 €
50 -100 kg	6,60 €
100 -150 kg	8,86 €
150 -200 kg	12,40 €
200 -250 kg	15,94 €
≥ 250 kg	17,72 €



7€ par lot de 1000

Jouets cadeaux

Les jouets cadeaux (donnés à titre gratuit) ont des codes spécifiques et un tarif associé de 7 euros par lot de 1000.

- La catégorie sera : Jouets cadeaux
- Le type de produit : Jouets cadeaux & accessoires
- Le type de matériau : au choix
- La caractéristique : Lot de 1000

En pratique, la codification prendra la forme suivante : 34220XX0890

annexes et fiches techniques

Perturbateurs de recyclage

Critères de gestion durable

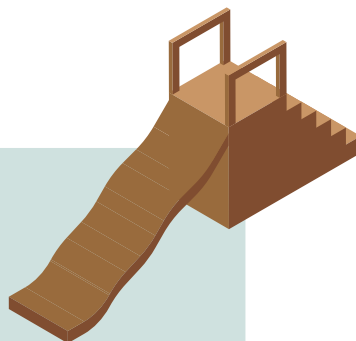
Résumé des preuves



Les matériaux recyclables

BOIS ET DÉRIVÉS

- Bois massif certifié ou non à plus de 75%.
- Bois, panneaux et dérivés de bois >50%.
- Carton >95%.
- Contreplaqué à plus de 75%.
- Mélange bois massif certifié et métal à plus de 75%.
- OSB à plus de 75%.
- Panneaux de particules à plus de 75%.
- Panneaux de particules et/ou bois et/ou métal à plus de 75%.



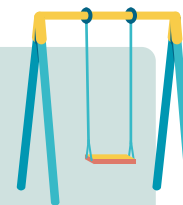
PLASTIQUES

- Mélange PE et PP >50%.
- Polyéthylène (PE) >50%.
- Polypropylène (PP) >50%.
- Polyterephthalate d'Éthylène (PET) >50%.



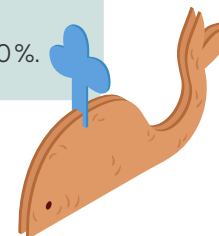
métaux

- Métal >50%.
- Métal ferreux >50%.
- Métal non ferreux >50%.



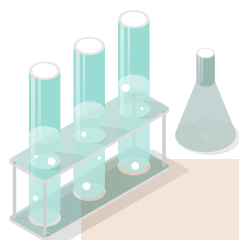
PAPIER, CARTON

- Papier >95%.
- Papier, carton >50%.



LES PERTURBATEURS de recyclage

Ce sont des éléments ou matériaux qui empêchent le recyclage.
Il en existe 2 catégories :

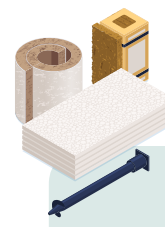


Les perturbateurs chimiques

Les substances dangereuses au sens de la loi AGEC (art. 13), c'est-à-dire :

- > Les substances appelées **“très préoccupantes”** au sens du règlement européen REACH en quantité supérieure à 0,1% en masse.
- > Les substances classées au titre de l'Annexe XVII de REACH en **quantité supérieure à la limite fixée**.
- > Les **substances** soumises **au règlement POP** (annexe 4).

EN SAVOIR +



Les perturbateurs physiques

- > Matériaux ou méthodes d'assemblage qui **ne permettent pas l'extraction de matières** ou bien qui **compromettent la qualité du flux à recycler**.



ON VOUS OUTILLE :

Découvrez la liste des perturbateurs pour analyser la recyclabilité de vos produits grâce à l'outil Ecomaison.



LES PERTURBATEURS de recyclage des Jeux et Jouets

PERTURBATEUR DE RECYCLAGE

ÉLÉMENTS PERTURBATEURS DE LA RECYCLABILITÉ
(Bois et dérivés, métaux, mousse, ressort et latex, papier, carton, plastiques)

EXEMPLE DE PRODUITS NON EXHAUSTIFS

Substances chimiques perturbantes (SVHC)*

Les retardateurs de flamme bromés (PBDE, HBCD), colles contenant solvants ou résines époxy, traitements chimiques des surfaces... **dans toutes les familles de produits de la filière jouets.**



Poupées en plastique

Composants électriques/ électroniques intégrés difficilement séparable par des outils standards de l'utilisateur

Les LED, moteurs, capteurs intégrés dans les jouets dont **le matériau majoritaire est recyclable.**
Exemples : jeux de construction plastique à piles, les cuisines d'imitation avec EEE séparable, draisienne avec EEE séparable.



Draisienne

Matières inertes minérales incluses difficilement séparable par des outils standards de l'utilisateur

Les inertes et éléments minéraux associés à des jeux et jouets dont le matériau majoritaire est recyclable.
Exemples : Activités et Loisirs créatifs avec pièces minérales type billes en verre, sable naturel ou synthétique, plâtre...



Sable synthétique



Dépendants du produit

*SVHC (substance of Very High Concern) au sens de la réglementation européenne REACH.

LES PERTURBATEURS de recyclage des Jeux et Jouets

PERTURBATEUR DE RECYCLAGE

ÉLÉMENTS PERTURBATEURS DE LA RECYCLABILITÉ
(Bois et dérivés, métaux, mousse, ressort et latex, papier, carton, plastiques)

EXEMPLE DE PRODUITS NON EXHAUSTIFS



Dépendants de la filière

Les mousses ou textiles associés de façon complexe avec la structure

L'association complexe de mousses et de textiles de façon chimique ou mécanique à des jouets dont le matériau majoritaire est recyclable.

Exemples: cheval à bascule avec coussin, jouets de puériculture (tapis d'éveil avec klaxon cousu ou hochet)...



Tapis d'éveil

Polymères complexes (réticulés, tramés, armés, composites)

Les polymères réticulés, tramés ou armés pour conférer des propriétés spécifiques aux produits.

Exemples : dînettes, toboggans...



Dînettes



Dépendants du produit

Présence de bois dans flux non-bois

L'association complexe de bois, carton ou des dérivés du bois, combinés à des résines plastiques, difficilement séparables en fin de vie.

Exemples : kit éducatif qui mêlerait intimement plastique et carton.



Jeu éducatif

MENTION DE PRÉSENCE de substances dangereuses

L'obligation d'affichage de l'information relative à la présence d'une substance dangereuse s'applique dès lors que celle-ci est présente en concentration supérieure à 0,1% en pourcentage massique dans une substance, un mélange ou un article, au sens des points 1,2 et 3 de l'article 3 du règlement (CE) n°1907/2006 dit « REACH », complété et mis à jour par arrêté du ministre en charge de l'environnement.

L'information concernant les substances dangereuses **peut être affichée par l'intermédiaire de :**

- La fiche produit.
- L'application [Scan4Chem](#). Cette dernière est financée par la Commission européenne dans le cadre du programme LIFE auquel la France participe activement via l'Institution National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS).

La mention à indiquer est la suivante :

CONTIENT UNE SUBSTANCE DANGEREUSE

OU

**CONTIENT UNE SUBSTANCE
EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTE**

L'information est complétée du nom de chacune des substances dangereuses présentes.

CRITÈRE GESTION DURABLE des ressources renouvelables

GESTION DURABLE - BOIS (PANNEAUX DE PROCESS (PP, OSB) OU PAPIER - CARTON)

Le tarif "Gestion durable - Bois" est applicable selon les conditions ci-dessous :



Produits en Bois ou Papier - Carton en gestion durable

Taux minimum de bois "Gestion durable" dans le produit :

Jouets : **50 %**

Matériau

Bois "gestion durable", i.e. issu de ressources gérées durablement et :

- Certifiés PEFC, PEFC recyclé, FSC mixte, FSC recyclé
- Ou tout système équivalent de diligence raisonnée


Labels & certifications



ou équivalent

Ces labels et certifications sont acceptés pour démontrer la gestion durable de la ressource.

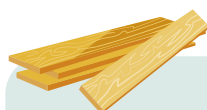
Résumé des modes de preuves pour les éco-modulations

	 <p>ÉCO-MODULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recyclabilité • Gestion durable des ressources renouvelables • Allongement de la durée d'usage
RÈGLES D'APPLICATION	<p>À la déclaration → Tarifs via les codes différenciés</p>
MODES DE PREUVE	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources renouvelables - Attestation sur l'honneur à remplir sur l'espace services - Preuves à avoir à disposition en cas de contrôle (à titre d'exemple, liste non exhaustive : documents de transaction : factures d'achat, et/ou bons de livraisons, certificats et/ou certificats de transaction reconnus, fiches techniques détaillées des produits (incluant le détail sur la composition)
	<ul style="list-style-type: none"> - Recyclabilité - Utilisation de l'outil Recyclabilité - Preuves à avoir à disposition
	<ul style="list-style-type: none"> - Allongement de la durée d'usage - Annexe de déclaration à remplir sur l'Espace Services <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Preuves à charger sur l'Espace Services

DOCUMENTS DE PREUVE éco-modulations

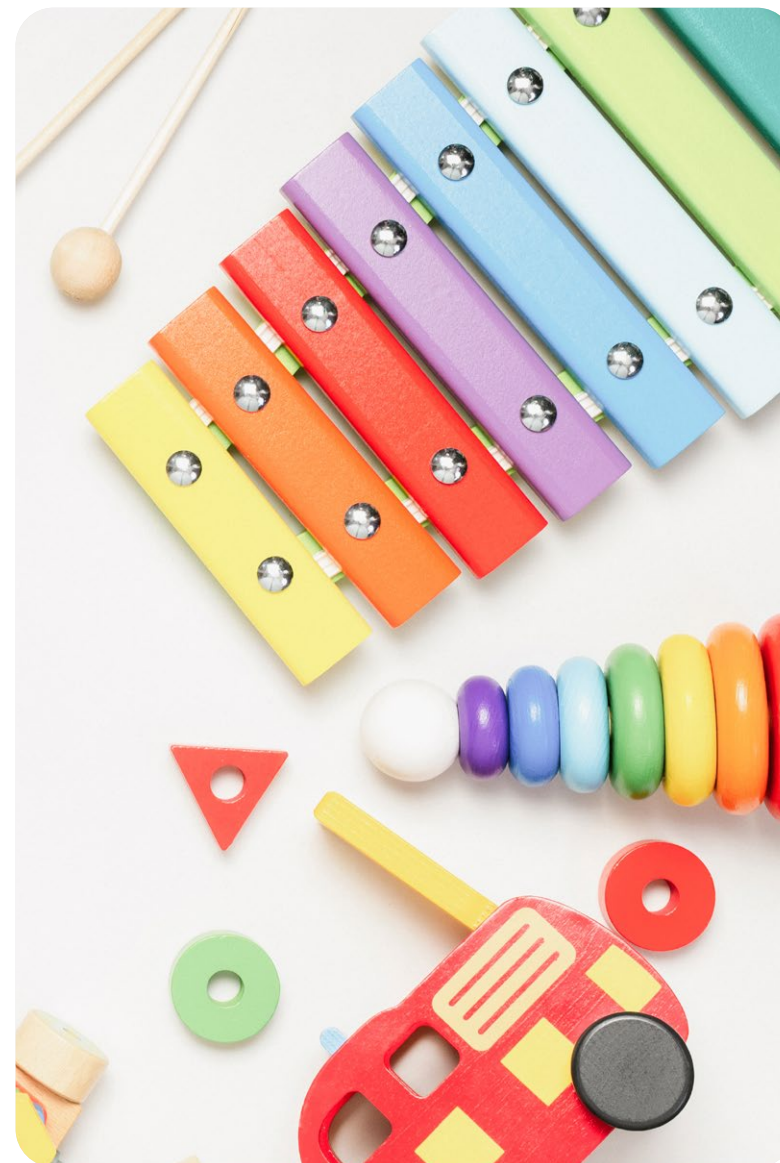
GESTION DURABLE DES RESSOURCES RENOUVELABLES

Les éléments de preuve varient en fonction des matériaux. Vous devez alors **remplir une attestation sur l'honneur sur l'Espace Services Ecomaison** concernant la détention des éléments de preuve décrits ci-dessous.



BOIS

- **Labels et certifications des produits**, suivant les principes des chaînes de contrôle des labels et certifications concernées : PEFC, PEFC recyclé, FSC mixte ou FSC recyclé.
- Ou **tout système équivalent de diligence raisonnée**, garantissant que les produits sont issus de forêts gérées durablement, de sources recyclées et/ou contrôlées.



DOCUMENTS DE PREUVE éco-modulations

RECYCLABILITÉ

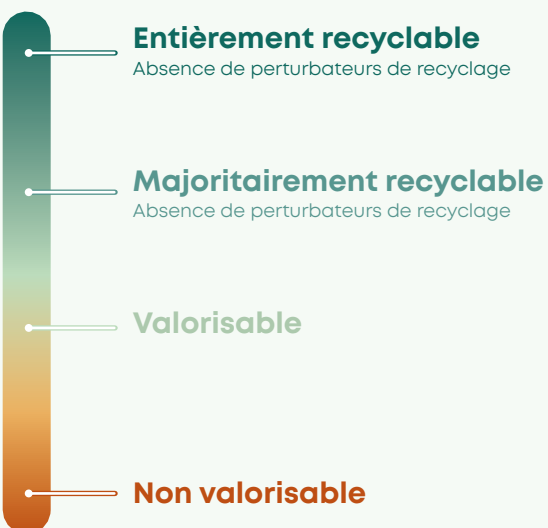
Aucun document n'est à charger sur l'Espace Services Ecomaison.

Les documents de preuves sont à disposition en cas de contrôle par Ecomaison :

- › **Fiches produits** donnant la composition complète du produit avec les teneurs en différentes matières et substances dangereuses éventuelles.
- › **Résultats dans l'outil Ecomaison** d'analyse de la recyclabilité.



4 niveaux de recyclabilité



Résumé des modes de preuves pour les éco-modulations

RÈGLES D'APPLICATION	<p>À la déclaration → Tarifs via les codes différenciés</p>
MODES DE PREUVE	<p>Gestion durable des ressources renouvelables Attestation sur l'honneur à remplir sur l'espace services Preuves à tenir à disposition en cas de contrôle (à titre d'exemple, liste non exhaustive : documents de transaction : factures d'achat, et/ou bons de livraisons, certificats et/ou certificats de transaction reconnus, fiches techniques détaillées des produits (incluant le détail sur la composition)</p>
	<p>Recyclabilité Utilisation de l'outil Recyclabilité Preuves à avoir à disposition</p>
	<p>Allongement de la durée d'usage Annexe de déclaration à remplir sur l'Espace Services et Preuves à charger sur l'Espace Services</p>




DOCUMENTS DE PREUVE éco-modulations

ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

	Mise à disposition de pièces détachées
ANNEXE DE DÉCLARATION : Disponible dans l'Espace Services Informations à compléter	<ul style="list-style-type: none">• Références produits et codes Ecomaison• Date de mise à disposition• Date de fin de mise en marché (présumée, à défaut 31 décembre N+2 pour Jouets)
PIÈCES JUSTIFICATIVES : A charger dans l'Espace Services	<ul style="list-style-type: none">• Document, apportant la preuve de la mise à disposition de pièces détachées, tel que : BOM – Bill Of Materials / nomenclature et/ou éclaté des pièces et/ou notice d'insustruction



Résumé des modes de preuves pour la prime IMR

	 <p>PRIME • IMR</p>
RÈGLES D'APPLICATION	<p>À la déclaration → calcul spécifique et versement d'un montant</p>
MODES DE PREUVE	<p>Pièces à transmettre</p> <p>→ Pour les fabricants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certification spécifique du fournisseur de matières recyclées (voir liste Ecomaison) - ou attestation du fournisseur de matière recyclée - à défaut, une certification obtenue par un organisme certificateur accrédité COFRAC <p>→ Pour les distributeurs et importateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certification spécifique des fabricants qui fournissent les produits (voir liste Ecomaison) - à défaut une certification obtenue par un organisme certificateur accrédité COFRAC <p>Les certifications ou attestations doivent préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'origine de la matière recyclée éligible incorporée dans le matériau ou produit - La teneur de cette matière recyclée dans le matériau (disponible par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - pour le bois dans les certificats FSC recyclé ou FSC mixte ou tout système équivalent - pour le plastique sur les dispositions de la notre NF EN 15343)



*NB : à la date de parution de ce guide, les travaux concernant la chaîne de contrôle et de traçabilité des matières menés au niveau de l'OCABJ (Organisme coordonnateur de la filière des déchets d'éléments d'ameublement et de bricolage et jardin) sont toujours en cours.



ecomaison

**Pour toutes vos questions,
vous pouvez **NOUS CONTACTER****

contact@ecomaison.com

Retrouvez nos actualités et événements sur

ecomaison.com

et sur notre compte **LinkedIn**



Ecomaison – SAS au capital de 291 000 € - Siège social : 50 avenue Daumesnil 75012 Paris 538 495 870 RCS Paris
Crédits photographique : Shutterstock - Mise en page : makaSar - Septembre 2025